

## **Mesures relatives à la pandémie de SARS-CoV-2 (Covid 19) à l'attention des chercheuses et chercheurs menant des activités de recherche sous l'autorité du Cégep de la Gaspésie et des Îles**

### **1. REPRISE DES PROJETS IMPLIQUANT UN CONTACT DIRECT AVEC DES PARTICIPANTS HUMAINS.**

Reprise des projets de recherche impliquant un contact direct avec les êtres humains, et ce, en fonction du respect des normes et directives de la santé publique en vigueur.

### **2. MODIFICATION TEMPORAIRE DE LA PROCÉDURE DE L'ÉVALUATION ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE.**

Jusqu'à nouvel ordre, le CER traitera prioritairement les projets de recherche liés à la situation d'urgence actuelle, les demandes d'exception et les demandes de modifications entraînées par la précédente directive.

Les chercheurs dont les projets de recherche sont liés à la situation d'urgence actuelle pourront indiquer dans l'objet du courriel de dépôt : « Projet COVID-19 ».

Bien que le CER fasse tous les efforts nécessaires pour l'éviter, le contexte actuel pourrait occasionner certains délais dans l'approbation et le suivi éthique des autres projets.

### **3. À PROPOS DE LA VULNÉRABILITÉ DES PARTICIPANTS ET DES ACTEURS DE LA RECHERCHE EN SITUATION D'URGENCE PUBLIQUE**

Des personnes, des participants éventuels, des chercheurs et des établissements qui ne seraient pas normalement considérés comme étant vulnérables sont susceptibles de le devenir du fait d'une urgence publique. Ceux qui sont d'avance vulnérables peuvent le devenir encore plus.

Il importe que les responsables de projet suivent les mesures et dispositions liées à la situation d'urgence publique, notamment par rapport aux ressources de soutien aux personnes en situation de vulnérabilité.